Département de la CHARENTE-MARITIME arrondissement de la ROCHELLE • canton de ILE-DE-RE Commune de



SAINT-CLEMENT-des-BALEINES 17590.

DECISION nº LB/2021/MARS/1

Ш

ш

. .

. .

III.

ш

Ħ

=

19

15

portant fixation des tarifs - AIRE DE CAMPING-CARS

Le Maire de la Commune de SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES,

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération n° 2020-JUIN-1 du 15 juin 2020 déléguant au Maire la compétence pour la fixation des tarifs et droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal (CGCT art,L2122-22 alinéa 2°);

Vu la délibération n° 2020-JUIN-18 du 15 juin 2020 modifiant les termes du règlement intérieur de l'aire de camping-cars municipale

Considérant la nécessité d'actualiser le tarif de stationnement et de services de l'aire de camping-cars

DECIDE

A compter du <u>1 avril 2021</u>, les tarifs de L'AIRE DE CAMPING-CARS sont les suivants :

8.00 euros
0.75 euro l'heure
200.00 euros

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine réunion.

> Fait à Saint-Clément-des-Baleines, Le 16 mars 2021 Le Maire,

Lina BESNIER

AR PREFECTURE

017-211703186-20210316-LB2021MARS1-DE Regu le 17/03/2021